

L'OGEC (organisme de Gestion d'enseignement catholique) est une association d'éducation à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901.

Son rôle

L'OGEC assure la responsabilité juridique, sociale, morale et financière de l'établissement scolaire.

Son rôle s'exerce dans trois domaines principaux :

- **L'activité sociale** : L'OGEC est l'employeur du personnel non enseignant de l'école.
- **L'activité de gestion économique et financière** : L'OGEC assure la vie matérielle et financière de l'établissement. Dans ce domaine les missions de l'association sont :
 - le suivi de la comptabilité (en lien avec l'ATOGECE) .
 - la gestion des recettes et des dépenses de l'école
 - le traitement des dossiers d'entretiens, de rénovation, d'hygiène, de sécurité des locaux.
- **La vie de l'école** : L'association s'attache aussi à promouvoir l'école, à créer une dynamique autour de projets communs d'éducation.

Ses ressources financières

Pour couvrir ses charges correspondant essentiellement à la masse salariale du personnel non enseignant et aux dépenses de fonctionnement (chauffage, eau, électricité ...), l'OGEC dispose de différentes ressources :

- **Les ressources publiques** : L'OGEC reçoit une somme forfaitaire pour chaque enfant habitant Cellieu de la part de la mairie (dans le cadre du contrat d'association passé avec l'Etat).
- **Les contributions des familles**
- **Il est également possible pour l'OGEC de bénéficier des systèmes de solidarité financière mis en place au sein de l'enseignement catholique en particulier pour des projets immobiliers.**

Son organisation

L'OGEC, association de type loi 1901, se compose d'un conseil d'administration de membres bénévoles (parents d'élèves, amis, anciens élèves ...).

Actuellement l'équipe est composée de 3 personnes qui se partagent les différents dossiers, dont :
Un président , une trésorière, une secrétaire.....

Le chef d'établissement participe à toutes les réunions en tant que personne invitée.

Le ou la présidente de l'APEL est membre de droit de l'OGEC.

Le président de l'UDOGEC (union départementale des OGEC) et le représentant de la direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC) sont aussi membres de droit de l'association.

Si vous souhaitez plus d'informations ou si vous souhaitez nous aider (nous manquons de membres ...), n'hésitez pas à nous contacter !